



Demander une bourse de collège

Note à l'attention des parents

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la campagne de bourse nationale de collège 2017/2018 est ouverte.

Afin de nous assurer que chaque famille a bien eu connaissance de cette ouverture, nous vous demandons de bien vouloir compléter le coupon réponse ci-dessous et d'en faire retour, par le biais de votre enfant, **le jeudi 14 septembre 2017** (ramassage dans les classes par la *vie scolaire*).

Des informations relatives aux bourses sont disponibles :

- au dos de ce document,

- sur le site de l'ENT du collège (hors connexion) : <http://jean-jaures-castres.entmip.fr/> (rubrique "bourse de collège 2017/2018"),

- sur le site de l'éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>

Vous pouvez effectuer votre **demande de bourse en ligne**, accessible par le portail **Scolarité services** **jusqu'au 18 octobre 2017** (voir document au dos).

Vous avez également la possibilité de formuler votre demande en version « papier ». Ce dossier devra être retourné au service intendance **au plus tard le 30 Septembre 2017**. **Seuls les dossiers complets seront acceptés et feront l'objet de la remise d'un accusé de réception.**

Le principal,



Stéphan Tondi

Ce coupon sera ramassé dans la classe de votre enfant le jeudi 14 septembre

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

Nom du responsable légal :

Le responsable légal désigné ci-dessus déclare avoir pris connaissance de la note concernant la campagne de bourse de collège 2017/2018.

Je souhaite déposer une demande de bourse de collège * :

en ligne, sur le portail Scolarité service (les codes ont déjà été communiqués par courriel et seront également transmis par le biais de votre enfant dès le lundi 18 septembre)

au format « papier » (le dossier sera communiqué à votre enfant dès le lundi 18 septembre)

Je ne souhaite pas déposer une demande de bourse de collège *

Date

Signature

Les codes d'accès à **Scolarité services** vous ont normalement été communiqués par courriel. Toutefois, si vous avez coché la case :

Je souhaite déposer une demande de bourse de collègue * :

en ligne, sur le portail Scolarité service

Dans ces conditions, nous vous communiquerons à nouveau, par le biais de votre enfant, les codes d'accès, au format « papier ».

→ Du 1^{er} septembre au 18 octobre 2017

Demander une bourse de collègue

En ligne c'est plus simple et efficace !

Plus de **41 000** demandes en 2016

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

 <p>Mon avis d'impôt 2016 (et mon avis d'impôt 2017 si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de revenus en 2016 par rapport à 2015)</p>	 <p>L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par le collègue.</p>	 <p>Mon adresse de messagerie électronique</p>
---	--	--

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à Scolarité services**
<https://teleservices.ac-toulouse.fr/ts>

Plus simple, plus sécurisée, je me connecte via :  **France Connect** *Mes informations fiscales sont plus précises et je n'ai aucun renseignement complémentaire à saisir.*

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collègue.**
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.**

education.gouv.fr/aides-financieres-college

 **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Ce service en ligne a reçu l'agrément de la commission nationale informatique et libertés (CNIL)